

<p><b>Date Convocation</b> 12/06/2024</p> <p><b>Date Affichage</b> 12/06/2024</p> <p><b>Nombre de Conseillers</b></p> <table><tr><td>- en exercice</td><td>27</td></tr><tr><td>- présents</td><td>19</td></tr><tr><td>- procurations</td><td>03</td></tr><tr><td>- absents</td><td>05</td></tr></table>	- en exercice	27	- présents	19	- procurations	03	- absents	05	<p>Le Dix-huit juin Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 19</b> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Alice MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sandrine TARAUD, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p><b>PROCURATIONS 3</b> : Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU qui ont donné respectivement procuration à Michel BRUNEAU, Judith LE RALLE et Line CHARUAU.</p> <p><b>ABSENTS 5</b> : Emmanuel MAILLARD, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Sophie FERRY et Jérôme GEAY</p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	19								
- procurations	03								
- absents	05								

**135 - REGIE DE TRANSPORT URBAIN – RECRUTEMENT DE POSTES DE CONDUCTEURS RECEVEURS PAR LE GENOV**

**Rapporteur : Anne-Claude CABILIC**

*Cette délibération annule et remplace la délibération n°24/02/37 du 27/02/2024*

**Vu** La délibération du 15/12/264 du 16/12/2015 créant la régie à autonomie financière des transports urbains (service ID-BUS) pour l'exploitation par la Commune de L'île d'Yeu,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2221-1 et suivants,

**Vu** le Code des Transports et notamment l'article L 1221-3,

**Vu** la convention collective nationale des transports urbains de voyageurs,

**Vu** l'avis du Conseil d'Exploitation du 06/12/2023,

**Vu** la nécessité de recruter des conducteurs receveurs pour le fonctionnement du service lors de la saison 2024,

**Considérant** l'absence pour cause d'arrêt de travail d'un conducteur mis à disposition de la Régie de transport,

Il convient de modifier la délibération du 27/02/2024.

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- ♦ **AUTORISE** madame la Maire ou son représentant à conventionner avec le GENOV (Groupement d'Employeurs), dont le siège de l'association se trouve à Noirmoutier en l'Île, pour la signature de Contrats à Durée Déterminée, pour la saison 2024 de :

5 postes de conducteurs receveurs titulaires du permis D sous les conditions salariales régies par la convention collective du transport de voyageurs, répartis comme suit :

- 1 poste à temps complet du 1<sup>er</sup> avril au 3 novembre inclus,
- 1 poste à temps complet du 15 avril au 1<sup>er</sup> septembre inclus,
- 1 poste à temps complet du 1<sup>er</sup> juillet au 3 novembre inclus,
- 1 poste à temps complet du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre inclus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU